

COMMISSION DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

**Note de synthèse des premières orientations de la Commission sur le rapport de cadrage n° 65-07 de l'Exécutif régional « *technologies de l'information et de la communication et développement numérique* »**

**Nota :** faute du temps nécessaire à l'élaboration et au vote d'un avis sur le rapport 65-07, il a été demandé à la Commission de la Culture et de la Communication de faire part de ses réactions sur les propositions de l'Exécutif, au vu notamment des réflexions en cours dans cette Commission sur le même sujet.

La présente note (qui n'a pas valeur d'avis du CESR) élaborée par la Commission (Président : Jean-Paul Rueff – Rapporteur : Eric Guerquin) après auditions des représentants du Conseil régional, répond à cette demande.

La Commission « culture et communication » du CESR constate la convergence des thèmes et des préoccupations existant entre le « Rapport n° 65-07 de cadrage des technologies de l'information et de la communication de l'Exécutif régional et le travail qu'elle a engagé dans le cadre d'une auto-saisine : « Développer l'attractivité des territoires franciliens grâce aux technologies de l'information et de la communication », adoptée par le bureau du CESR du 7 mars 2007.

La concomitance des travaux en cours parallèlement dans les deux assemblées prouve toute l'actualité et l'intérêt du sujet. Il en avait été de même en 2001 avec le rapport du CESR « l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication en Ile de France » présenté par M. Eric Guerquin le 8 février 2001 et le rapport CR 29-01 « actions régionales de la société de l'information » de juin 2001.

La Commission s'associe notamment aux deux principes mis en avant pour guider l'action régionale :

- la e-inclusion : œuvrer en faveur d'une société de l'information solidaire et équitable et de l'équilibre territorial ;
- l'excellence : faire des TIC un levier du rayonnement de l'Ile-de-France et favoriser la créativité et l'attractivité.

La Commission approuve également les pistes proposées en matière de soutien régional :

- aux réseaux d'initiatives publiques, pour une mutualisation des réseaux ;
- aux espaces publics numériques (EPN) et aux autres dispositifs en faveur des territoires ou populations en difficulté ;
- aux PME et TPE franciliennes pour leur passage au numérique,
- aux producteurs franciliens de contenus numériques,
- aux apprentis destinés à devenir des « ambassadeurs » du numérique dans l'entreprise ;
- pour l'accès au très haut débit des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

La Commission aurait toutefois souhaité :

- un bilan plus complet des actions menées par la Région depuis son rapport CR 29-01 « Actions régionales en faveur de la société de l'information ». Le bilan actuel se limite en effet à trois grands domaines seulement.
  - A ce titre, un bilan des actions menées par l'ARTESI aurait été le bienvenu pour revoir au mieux ses missions ;
  - De la même manière, les actions concernant les lycées en matière de numérique auraient pu figurer de manière synthétique en annexe. Il est pris acte qu'elles sont renvoyées au schéma régional des formations tout au long de la vie (livret schéma prévisionnel des formations en collèges et lycées 2007-2013), ce qui prive le présent rapport d'une véritable vue d'ensemble de l'action régionale ;
- que le rapport comporte davantage d'éléments de contexte :
  - francilien (taux d'équipement et de connexion – privés et entreprises, fournisseurs d'accès internet par zones, évolution des usages) ;
  - européen (mid-term review 2006 pour la préparation de directives 2010-2012, participation au réseau ERRIN, les financements européens sur l'Ile-de-France) ;
  - et technologique (Wimax, dividende numérique...).

De plus, la Commission estime que la thématique des seniors aurait gagné à être réellement abordée, d'autant que l'effet « fossé générationnel » est explicitement souligné.

Elle rappelle qu'au-delà de la fourniture d'équipement, la formation et l'accompagnement à la maîtrise des outils ainsi que la maintenance du matériel sont des facteurs clés d'appropriation des TIC.

En outre, le rapport aurait également pu présenter les projets d'e- administration de la Région, notamment dans ses rapports interactifs avec l'extérieur.

Enfin, et de manière générale, la Commission aurait souhaité la définition d'un « plan stratégique régional » élaboré avec l'ensemble des partenaires et notamment tous les départements.

### **Perspectives**

L'expérience prouve que l'on va se diriger vers des rapports de cadrage plus fréquents, compte tenu de la rapidité d'évolution dans le domaine des TIC.

Dans ce contexte, la collecte de données franciliennes plus fournies et leur tenue à jour (banque de données) est indispensable pour permettre l'évaluation, et, le cas échéant, la réorientation de l'action.

De plus, il semble d'ores et déjà souhaitable d'entamer une réflexion sur un véritable pilotage régional permettant à la Région :

- d'assumer le « rôle central » qu'elle entend jouer, notamment en matière de fibre optique ;
- « d'assurer la cohérence des initiatives publiques en matière d'aménagement numérique et de réseaux sur le territoire francilien » ;
- de garantir l'équilibre entre les territoires infra-régionaux tout en inscrivant sa politique numérique au sein de sa politique d'Eco-Région.